

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **104 (1968)**

Heft 16

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

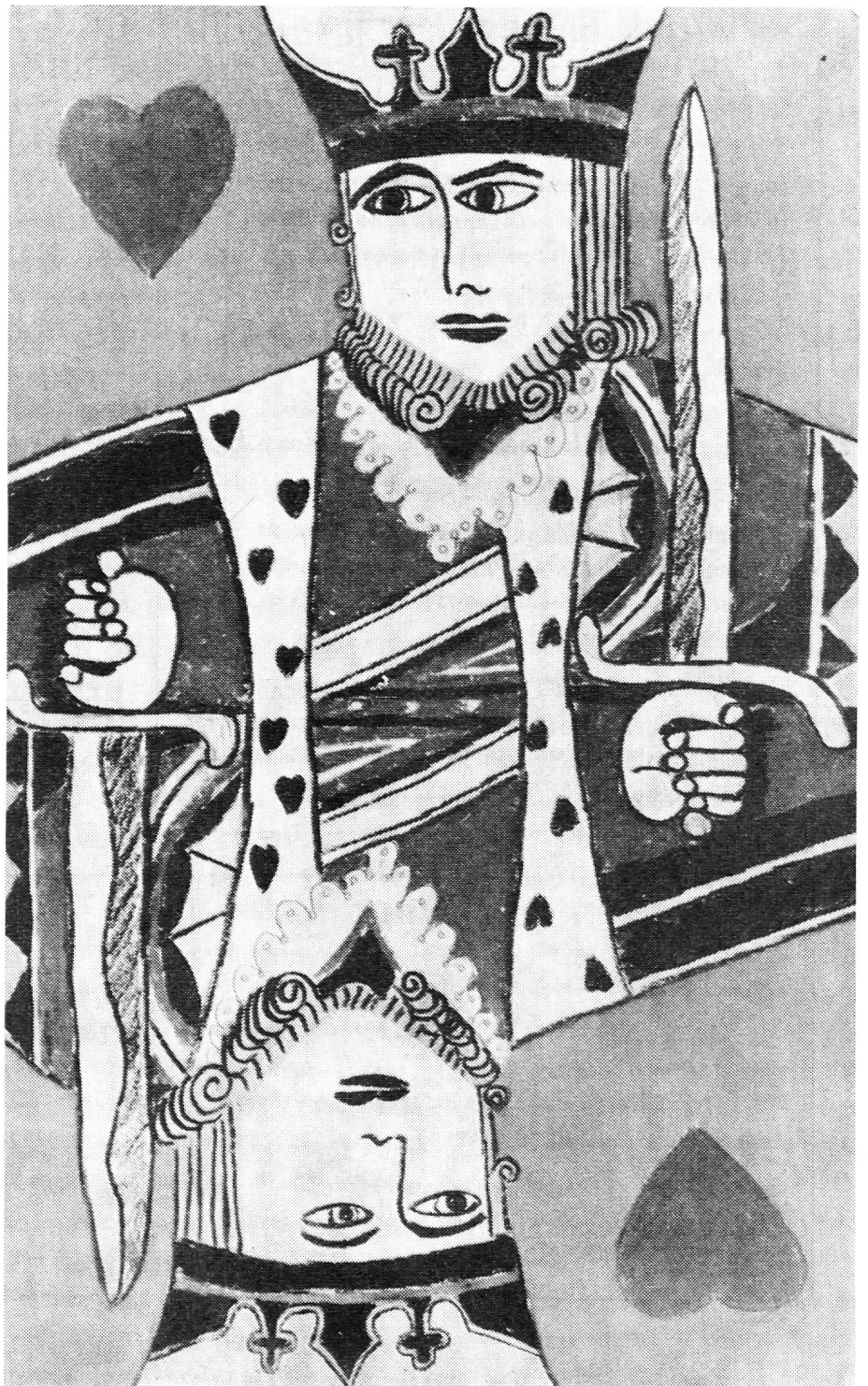
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif





Une course d'école par le **MOB** ou encore aux **ROCHERS-DE-NAYE**, le belvédère du Léman (2045 m.). Jardin alpin le plus haut d'Europe. Hôtel-restaurant. Dortoirs. **Nouvelle direction.** Arrangements spéciaux pour écoles. Demandez la brochure des courses remise gratuitement par la Direction MOB, 1820 Montreux. Tél. 61 55 22.

Colonies de vacances de la ville de Zurich

Pour les colonies de vacances « La Grangette », Prilly-Lausanne, « Chaumont », Neuchâtel, « Beau-Site », La Chaux-de-Fonds, « La Côte-aux-Fées », Les Verrières, du 8 au 26 juillet 1968 et du 29 juillet au 16 août 1968, nous cherchons quelques

instituteurs

de langue maternelle française, sachant bien enseigner le français aux élèves des 8^e et 9^e années scolaires. Nous préférons des candidats qualifiés ayant une grande aptitude pour l'enseignement du français.

Les offres détaillées avec curriculum vitae doivent être adressées à Schulamt der Stadt Zürich, Postfach, 8027 Zürich. Titre : « Ferienkolonie-Lehrer ».

Vous recevrez de l'argent comptant

en nous vendant **les vieux papiers** (journaux, illustrés). Nous n'avons pas de représentants, donc nous paierons les meilleurs prix du jour. Avisez-nous, nous vous indiquerons nos prix et viendrons promptement chercher vos déchets.

RETRIPA S.A., 1023 Crissier

Tél. (021) 34 22 75



La Direction du Téléferique
Rougemont-Videmanette S.A. c/o Riam,
Morges/VD

**Votre plus belle course
d'école...**

**Votre dortoir
le plus confortable...**

Vous atteignez Rougemont par train à 5 km. à l'ouest de Gstaad via Berne-Spiez ou Lausanne-Montreux. De là, le nouveau télécabine vous laisse à La Videmanette, la perle des Alpes vaudoises d'où partent d'innombrables promenades. Vous y trouverez un accueillant restaurant, un dortoir pouvant loger 50 élèves, aux prix les plus avantageux. Durant l'année dernière plus de 10 000 écoliers visitèrent cette merveilleuse région. Nous vous établirons sans engagement votre programme d'excursion; indiquez-nous si la durée de votre course est de 1 ou 2 jours et l'âge de vos élèves.

comité central

Aux participants au 77^e Cours normal suisse de Genève, 1968

Chers collègues,

Dès que vous aurez reçu l'**avis d'admission** au cours que vous avez choisi de suivre, cet été, à Genève, n'oubliez pas d'effectuer dans les délais voulus les paiements suivants :

1. Si vous désirez demander à la direction du cours de vous réserver un logement (chambre ou appartement) : la **taxe de 5 francs**, au moyen du bulletin de versement spécial qui sera envoyé à chaque participant. Délai : **immédiatement après réception** de l'avis d'admission (mais **pas avant** !). Les logements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes, le bulletin de versement servant de bulletin d'inscription.
2. La **taxe de cours** : délai, **15 juin 1968**, au moyen du bulletin de versement ad hoc (différent du bulletin de versement «logements») que le secrétariat central, Baumettes 6, 1008 Prilly (VD), fera parvenir également à chacun, par le même courrier.

En procédant à ces formalités dans les délais indiqués, vous serez mieux servis(es) et notre travail d'organisation en sera facilité. Merci d'avance !

La direction du cours.

15^e Semaine pédagogique internationale

Trogen, Village Pestalozzi, du 16 au 24 juillet 1968

Invitation cordiale aux enseignants de tous les degrés.

Dans le cadre de la compréhension internationale, le comité des Journées pédagogiques de Trogen a établi le programme de la 15^e Semaine, qui aura lieu du 16 au 24 juillet 1968 au Village Pestalozzi, à Trogen.

*Paul Binkert,
Rédacteur S.L.Z.*

1. Nous rappelons que Trogen est situé à 900 mètres d'altitude. Vêtements chauds et bonnes chaussures de marche sont recommandés.
2. Ceux qui jouent d'un instrument de musique sont priés de l'apporter.
3. Un service de traduction est prévu pour participants de langue française ou anglaise.
4. Les participants sont répartis dans des chambres à 2 et à 3 lits dans les diverses maisons du Village Pestalozzi. Des chambres à un lit peuvent être obtenues au village de Trogen, moyennant une contribution supplémentaire.

5. Les participants sont attendus à la gare de Trogen aux heures suivantes, le 16 juillet :
Saint-Gall, départ 15 h. 10, 16 h. 47, 19 h. 02
Trogen, arrivée 15 h. 42, 17 h. 18, 19 h. 35
6. Finance à acquitter : 165 francs sans les excursions. CCP 80 - 2623 Schweiz. Lehrerverein.

Les inscriptions sont à adresser jusqu'au 30 mai 1968 au Secrétariat du Schweiz. Lehrerverein, Postfach 189, 8057 Zurich.

INSCRIPTION

à la 15^e Semaine pédagogique internationale, Trogen (Suisse).

Nom :

Prénom :

Domicile :

Rue : (N° postal)

Pays ou canton :

Fonction, profession

Âge Arrivée Départ

Vœux

Date Signature

PROGRAMME

Thème général : Formation artistique et activité scolaire.

Mardi 16 juillet

- Arrivée dans l'après-midi.
18 h. Ouverture de la « Semaine » et souper au Canada-Hall.
20 h. Arthur Bill, directeur : Le Village Pestalozzi comme centre d'éducation internationale.

Mercredi 17 juillet

- 9 h. 30 Dr U. Bühler, directeur du Séminaire de Kreuzlingen : Activité créatrice et développement des capacités de l'enfant.
10 h. 30 Wolfgang Schulz, docteur à l'Académie pédagogique de Berlin : L'art dans la perspective de la didactique générale.

névralgie
refroidissements
maux de tête
rhumatisme
lumbago sciatique

prenez

KAFA

soulage rapidement

poudre ou comprimés

- 20 h. Dr P.-E. Müller, rédacteur du Schweiz. Lehrerzeitung : Peinture et poésie. Comparaison dans le monde de l'impressionnisme (avec clichés).

Judi 18 juillet

- 10 h. Dr. P.-E. Müller : Activité manuelle créatrice dans l'enseignement des langues.
Après-midi : Visite de Saint-Gall, cathédrale, Stiftungsbibliothek, Handelshochschule.
- 20 h. Jim Nosek, peintre et graphiste, docent à l'Institut de recherches pédagogiques de Prague : Education artistique de la jeunesse dans les écoles populaires d'art appliqué en Tchécoslovaquie.

Vendredi 19 juillet

- 10 h. Prof. H. Widmer, maître de dessin à l'Ecole cantonale d'Aarau : Education par l'art. Importance de l'enseignement artistique dans les classes de formation générale.
Après-midi : Visite commentée du Village Pestalozzi.
- 20 h. Waldemar Babincz, directeur de l'Université populaire de Roznica (Pologne) : L'Importance de l'art dans l'éducation.

Samedi 20 juillet

- 9 h. 30 Robert Hainard, peintre et sculpteur, Bernex, (GE) : Le dessin et la formation de l'intelligence.
Visite d'une exposition de dessins de Robert Hainard au Village Pestalozzi.
Après-midi : Excursion au Gäbris (1250 m).
- 20 h. Entretien sur des questions pédagogiques internationales.

Dimanche 21 juillet

- 10 h. 30 Mme Anna Kelterborn-Haemmerli, Uerikon (ZH) : L'art, force de vie.
- 20 h. Film.

Lundi 22 juillet

Excursion à Kreuzlingen (cloître) - Constance - Meersburg († Annette v. Droste-Hülshoff, 1848).

Mardi 23 juillet

- 9 h. 30 Mme Caroline Del Po, professeur d'art, Turin : Expériences dans l'éducation artistique.
- 10 h. 30 Discussion par groupes et conclusions de la « Semaine ».
- 19 h. 30 Soirée récréative internationale.

Mercredi 24 juillet

Départ.

Commission nationale suisse pour l'UNESCO

Section « Education », C.N. 46 021

CONCOURS

pour l'année des droits de l'homme

Sujets de composition pour
les élèves des écoles secondaires et professionnelles
à partir de la 6^e année

A la demande de l'Association mondiale des Sociétés d'enseignants, la section « Education » de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO propose les sujets suivants :

Pour les élèves de la 6^e à la 9^e année :

« La déclaration des droits de l'homme réclame un traitement équitable pour tous les hommes sans considération de sexe, de langue, de religion, de classe, de nationalité ou de couleur.

As-tu déjà toi-même remarqué si le principe était négligé ? Raconte. »

Au plus 300 mots.

Pour les élèves de la 10^e année :

« Citez une prescription de la déclaration des droits de l'homme qui n'est pas appliquée en Suisse.

Pourquoi n'est-elle pas observée jusqu'à présent ?

Estimez-vous nécessaire et possible de la réaliser ?

Comment pouvez-vous y contribuer ? »

Au plus 800 mots.

Règlement

1. La composition doit être envoyée en 3 exemplaires (chaque page écrite d'un seul côté).
2. Le nom du rédacteur ne doit pas figurer sur la composition. En revanche, joindre une feuille mentionnant le nom, l'adresse, l'école, la classe et la date de naissance.
3. **Prix** : Prix divers en argent (Fr. 1000.— en tout), et en livres.
4. **Date d'envoi** : 2 septembre 1968.
Adresse : Concours pour l'année des droits de l'homme, Commission nationale suisse pour l'UNESCO, Département politique fédéral, 3003 Berne.
5. **Jury** : Un jury désigné par la section « Education » de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO répartit les prix. Il n'y aura aucune correspondance au sujet de ce concours. Les travaux restent propriété de la Commission, qui pourra les publier.
6. Les rédacteurs des travaux couronnés seront avisés avant la fin de 1968.

Nous prions nos collègues de mettre en relief les droits de l'homme dans leur enseignement. Nous attirons leur attention sur la brochure richement illustrée « Human Rights », éditée par le Comité international de l'Organisation non gouvernementale pour l'année des droits de l'homme. Cette brochure contient un petit texte sur chaque article de la déclaration des droits de l'homme, une illustration et un panorama sur l'ONU et ses organisations spécialisées. Elle peut être fournie, ainsi que d'autres documentations, par le Secrétariat de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO.

Commission nationale suisse
pour l'UNESCO
Le président de la section « Education »
Th. Richner

Des demi-vacances lucratives et intéressantes...

... ce sont celles offertes aux membres du corps enseignant primaire romand en prenant part comme **maîtres de français** aux colonies, dites « linguistiques », de la ville de Zurich en terre romande, et dirigées par des collègues de « Sekundarschulen ».

Depuis quelques années, à pareille époque, leurs organisateurs font paraître une annonce dans notre « Educateur ».

Mais son succès est insuffisant.

Aussi il paraît, au signataire de ces lignes, tout indiqué d'encourager des collègues, dames ou messieurs de tout âge,

à y répondre favorablement, suite à l'expérience réussie, deux étés déjà, une fois à La Chaux-de-Fonds et une fois à La Côte-aux-Fées. D'autres collègues neuchâtelois ou vaudois, qui ont enseigné auprès de ces jeunes suisses allemands de 14 à 16 ans, ont été également enchantés des expériences faites et des contacts avec collègues ou enfants zurichois. Il s'en est parfois suivi des échanges de correspondance de classe à classe. Des colonies sont également organisées au Chasseral et à la Grangette, rière Prilly-Lausanne. Pour les maîtres de français, cela peut être un changement d'air avantageux à tout point de vue.

Il n'est pas nécessaire de savoir beaucoup d'allemand, l'enseignement, 3 heures par matin, se donnant en français. Les 2 heures de l'après-midi sont réservées aux sports, aux concours, aux excursions, au bain à la piscine (à Couvet, par exemple).

Externe, on reçoit 700 francs pour deux semaines et demie de colonie, plus le repas de midi et les frais de voyage. Interne, logé et bien nourri, 575 francs. Congé le samedi après-midi et le dimanche. On débute un mardi matin pour terminer un jeudi. Les élèves, sexes séparés, ont déjà tous suivi un enseignement du français dans leurs classes, à Zurich.

Edouard Givel, 1020 Renens

peut recommander ces demi-vacances et y reprendra du service cet été à nouveau.

Pour de plus amples renseignements éventuels : route de Lausanne 39, téléphone (021) 34 55 63.

Les Portes de la Vie *

La nouvelle collection, « Les Portes de la Vie », est une œuvre digne de retenir l'attention du corps enseignant.

Par son inspiration d'abord : offrir aux lecteurs une information objective sur les problèmes posés à l'éducation dans 16 pays divers et sur les solutions qu'ils y apportent et par là même contribuer à promouvoir une meilleure compréhension internationale.

Par la qualité et la variété de ses collaborateurs ensuite : personnalités politiques de premier plan, écrivains célèbres, spécialistes de l'éducation comparée qui, pour chacun des pays considérés, ont été choisis en raison de leur autorité dans le domaine où ils ont accordé leur collaboration.

La Fédération internationale des Associations d'instituteurs, vouée dès son origine à l'œuvre de la collaboration pédagogique et de la compréhension internationale dans la liberté, ne peut que souhaiter voir « Les Portes de la Vie » rencontrer un intérêt sympathique auprès de tous les enseignants.

R. Michel,

Secrétaire général de la FIAI.

Cette collection inédite et hors-commerce, réalisée en hommage aux enseignants du monde entier à l'occasion du centenaire de la Ligue française de l'enseignement, constituée, aux dires des experts, un véritable exploit.

Hommage à tous ceux qui, en ouvrant pour la première fois les portes d'une classe à des enfants, sans distinction de race, de religion, de milieu social, leur ouvrent en même temps « Les Portes de la Vie ».

Cette œuvre qui répond au besoin des hommes de faire le point dans tous les domaines, à un tournant capital de l'histoire humaine, apporte, sous la forme la plus esthétique, le

moyen, comme disait Paul Valéry, de s'enrichir de toutes les différences. Tous ceux qui sont passionnés ou simplement préoccupés des problèmes d'éducation, en ce temps de transformations technologiques et démographiques, tous les responsables, à quelque degré que ce soit, trouveront dans ce travail monumental une mine de renseignements récents, une source de connaissance, un tremplin incomparable pour le dialogue nécessaire entre hommes de culture et de bonne volonté. Jamais un tel travail de synthèse n'avait encore été offert à tous ceux qui sont concernés par l'instruction, facteur primordial de paix et de bonheur humain.

Jean Rostand, président du Comité de patronage, présente ainsi « Les Portes de la Vie » :

« C'est une œuvre de haute portée qu'a entreprise la collection des « Portes de la Vie » puisqu'elle ne vise à rien de moins que présenter une vue d'ensemble des grands problèmes de l'enseignement tels qu'ils se posent aujourd'hui dans les différents pays du monde.

» Comment douter de l'utilité, de la fécondité d'une confrontation des principes, des méthodes, des tentatives, des réalisations, des espoirs, en ce qui touche un domaine aussi fondamental et encore si imparfaitement exploré ?

» Nulle affaire plus grave pour l'homme que la recherche des meilleurs moyens qui assureront la formation spirituelle des individus. S'il est vrai, comme le dit le biologiste Vandel, que l'éducation soit la seule méthode dont nous disposions pour élever le niveau humain, c'est le sort même de notre espèce qui dépend de la manière dont cette éducation sera distribuée et dispensée. »

Nous parlions d'exploit. C'en est un que d'avoir déjà rassemblé dans un générique inégalé, des noms aussi prestigieux que ceux de Mao Tsé-toung, Fidel Castro, Mesdames Gandhi et Golda Meier, Léopold S. Sengor, etc... Se plaçant au-dessus de toutes les divergences idéologiques et autres, ces chefs d'Etat se sont trouvés d'accord pour rendre hommage à l'éducateur, à l'école, à l'enfant qui est notre raison d'être.

Seize pays sont étudiés dans cette fresque magistrale et font chacun l'objet d'un tome. Choisis selon des critères judicieux et très équilibrés, ces pays, qu'ils appartiennent au système capitaliste ou socialiste, sont très représentatifs des méthodes d'enseignement les plus diverses et des résultats obtenus. Vieux pays et pays neufs, pays industrialisés et pays en voie de développement, pays de culture occidentale et pays de culture orientale, etc... apportent aux éducateurs, pédagogues et parents, le moyen de faire le point, pour la première fois à cette échelle, de la condition enseignante dans le monde, de comparer les méthodes et augurer de l'avenir.

Chaque volume est composé de quatre parties :

— Un message, rédigé par des personnalités comme celles dont nous citons quelques noms ci-dessus, constitue une introduction et une contribution originale à la collection.

— Une préface, dans laquelle d'éminentes personnalités du monde politique, syndicaliste, littéraire, choisis d'avantage en raison de leur autorité et de leur parfaite connaissance du pays étudié que pour leurs opinions, situent le pays sur les plans historiques et géographiques, et mettent en relief tout ce que ce pays a apporté à la civilisation. Ces préfaces, remarquablement écrites et présentées, nous font pénétrer dans le vif du sujet.

— Un roman, tiré de chaque littérature nationale et généralement écrit par d'anciens enseignants, tels Evan Hunter, Makarenko, Kipling, Gabrielle Roy, cerne, dans la plupart des cas, un problème particulier d'ordre moral, sociologique, pédagogique, mettant en situation, enseignants et enfants.

S'associant à l'idée conductrice d'un hommage rendu aux éducateurs, de grands peintres, tels Carzou, Yves Brayer, Fontanarosa, Postma, Hambourg, ont illustré chaque volume de 8 planches originales en couleurs, toutes reproduites à

* Editions Martinsart. Distrib. : « La Diffusion du Livre », 10, rue des Battoirs, Genève.

l'aide de procédés nobles, gravures sur bois ou lithographies. Ce détail, à lui seul, prouve la volonté de donner à cette œuvre une valeur d'avenir indiscutable.

— **Une étude technique**, écrite par des universitaires particulièrement informés de chaque pays, présente, sous une forme précise et claire, tous les aspects de la condition enseignante, les méthodes et résultats, leur évolution, les perspectives. Suite logique des parties précédentes, cette étude ne se limite pas à la sécheresse d'un examen purement technique de la pédagogie dans le pays concerné. Au moment où nous assistons à l'éveil de tous les peuples, le lecteur ne manquera

pas de ressentir en surimpression, l'esprit qui souffle actuellement sur l'enseignement de chaque pays.

En outre, les éditeurs, aidés en cela par la Ligue internationale et la Ligue française de l'enseignement, ont voulu mettre cette prestigieuse collection à la portée du plus grand nombre, malgré la présentation et la technique luxueuses de ces beaux livres.

Nul doute que « cette admirable réalisation », comme l'a écrit l'instituteur-écrivain Roger Denux, constitue désormais une charnière entre le passé et l'avenir et une source de références obligatoire pour tous les historiens de l'enseignement.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

LE BULLETIN...

Institut pédagogique — Question

On en a parlé, souvenez-vous en, lorsque la Commission extra-parlementaire chargée de l'étude de la structure d'ensemble de l'école vaudoise (ou commission des 40) a adressé son rapport au Conseil d'Etat du canton de Vaud.

C'était en 1964.

Un des principes de base de l'institut pédagogique était « que la formation professionnelle de tous les maîtres est confiée à un seul institut pédagogique ». Cependant, il était prévu des formations différenciées :

- a) pour les maîtres du cycle élémentaire : formation de deux ans après un baccalauréat, un diplôme de culture générale ou un autre titre jugé équivalent ;
- b) pour les maîtres du cycle d'orientation et des divisions pratiques et générales : « formation appropriée » ;
- c) pour les maîtres des divisions pré-gymnasiales et gymnasiales : « Les conditions d'admission et l'organisation des études sont celles du séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire créé en 1959, qui sera intégré à l'institut ».

Où en est-on en 1968 ?

Tout naturellement, j'ai lu et étudié le rapport de la communauté de travail pour la mise en valeur des terrains de Dorigny et plan directeur 1967 (création d'un centre universitaire). Dans ce rapport, les fonctions de l'université sont définies. Entre autres : « L'université a pour fonction essentielle d'assurer le maintien et la sauvegarde d'une culture ». Dans ses travaux, la communauté de travail s'est inspirée de trois principes fondamentaux dont voici le premier : « Le caractère d'unité et de cohésion qu'évoque la notion d'université doit être confirmé et accentué ; l'université n'est, en effet, pas la simple juxtaposition de facultés, d'écoles et d'instituts menant chacun une vie à peu près indépendante. Cela a conduit à regrouper l'université en un ensemble cohérent, favorisant — par sa conception nouvelle — les contacts et les échanges interfacultés, au niveau des professeurs comme des étudiants ».

Dans cette remarquable étude de la communauté de travail, j'ai fait trois découvertes surprenantes :

1. Un séminaire pédagogique est lié à la faculté des sciences sociales et politiques.
2. Dans dix ans, la première étape devrait être réalisée, qui représente, en gros, le 50 % des investissements prévus pour la réalisation en 25 ans de ce complexe universitaire.
3. **PAR CONTRE, JE N'Y AI PAS DÉCOUVERT D'INSTITUT PÉDAGOGIQUE.**

Que sera 1977 ?

L'école vaudoise sera-t-elle une réalité ou tout au moins en voie de réalisation ?

L'institut pédagogique aura-t-il pris la relève du séminaire pédagogique et des écoles normales ?

Dans tous les cas, pour quelles raisons l'institut pédagogique n'a-t-il pas sa place dans l'université ? N'assure-t-il pas aussi le maintien et la sauvegarde d'une culture ? Ne fait-il pas partie d'un ensemble cohérent favorisant les contacts et les échanges interfacultés au niveau des professeurs comme des étudiants ? Ne s'inscrit-il pas dans la ligne naturelle : enseignement du 1^{er} degré, du 2^e degré (sect. pré-gymn.), du gymnase et de l'université ?

Nous demandons des explications.

P. G.

Rectification

Dans le N° 14 du 19 avril 1968, sous la rubrique « Comité central SPV », à propos de la division pratique, rajouter le mot *technique* : « ... : la mission d'étudier dans le détail la partie *technique* de la division pratique. »

Avec mes excuses.

P. G.

A propos de la reclassification

Les collègues qui ont pris leur retraite en 1967 bénéficient des améliorations récentes. En effet, l'exposé des motifs du projet de loi modifiant le statut général, au point 25, prévoit : « La loi s'applique à ceux qui ont cessé leur fonction pour raison d'âge (retraite obligatoire ou facultative), décès ou suppression d'emploi. »

Ajoutons que les héritiers d'un collègue décédé en 1967 recevront rétroactivement un complément de traitement et que les pensions de veuves et orphelins seront réadaptées sur la base du nouveau traitement.

Enfin, rappelons que la retraite se calcule sur le dernier traitement mensuel.

P. G.

ABC du logement (suite)

E Le personnel enseignant n'est pas tenu d'habiter l'appartement mis à disposition par la commune, à moins que cette obligation ait été mentionnée dans l'avis de concours (loi du 15 mai 1960 sur l'Instruction publique primaire).

F Si vous n'êtes pas dans ce cas, le logement communal que vous occupez n'est pas un logement de service.

G Si vous n'avez pas passé de bail avec la commune, refusez toute augmentation de loyer qui ne vous aurait pas été notifiée dans les délais prescrits par le CO soit : « le plus prochain terme fixé par l'usage local et à défaut d'usage, pour la fin d'un terme de six mois, dans les deux cas moyennant un avertissement préalable de trois mois ».

H Attention !

De nombreux loyers ont été fixés, ces dernières années, en tenant compte de prestations fournies à titre gracieux par le personnel enseignant (sociétés locales — soirée scolaire — manifestations diverses — entretien des alentours du collège — etc.). Ces temps sont révolus. Entendez-vous avec vos autorités communales, mais **mettez les points sur les i**.

I En matière de hausse illégale, recourez immédiatement auprès du Juge de Paix.

J Nous ouvrons un dossier :

Communiquez-nous les renseignements suivants :

Commune : _____

Collège : _____

Logement : _____

Nombre de pièces _____

+ cuisine (sans confort ; mi-confort ; confort)

chambre de bain : oui - non

genre de chauffage : _____

dépendance : garage, etc. _____

bail conclu le _____

prix de l'appartement au 1^{er} mai 1968 _____

signature : _____

Merci d'avance.

Prochain « stamm » des maîtresses ménagères vaudoises

8 mai 1968 — 14-15. Lausanne, collège St-Roch, salle 24.

Démonstration de la marmite à vapeur « Duro ». La maison Kuhn, qui présente cette marmite, serait d'accord d'en offrir une à chaque classe ménagère du canton de Vaud. C'est pourquoi nous vous demandons de venir nombreuses à notre prochain « stamm ».

Assurance infantile

Nous pensons rendre service à nos nouveaux collègues en publiant quelques précisions relatives à cette assurance dont le bon fonctionnement dépend essentiellement de nous, particulièrement en début d'année scolaire, lors de l'établissement correct des listes générales d'élèves à assurer, travail administratif prévu du reste dans notre cahier des charges.

Nous rappelons aux maîtres des classes primaires et secondaires que tous leurs élèves doivent être obligatoirement assurés contre la maladie et les accidents auprès d'une caisse-maladie reconnue par la Confédération.

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile est chargée du contrôle de cette obligation et immatricule les élèves qui ne sont pas encore assurés lors de leur entrée en classe.

En conséquence, tous les nouveaux élèves doivent être annoncés au correspondant local de l'Assurance infantile qui, à son tour, signalera les intéressés au siège de cette institution.

D'autre part, les jeunes instituteurs ou institutrices qui sont désignés comme correspondants de l'Assurance infantile peuvent s'adresser au siège de la Caisse, Caroline 11, à Lausanne, tél. (021) 22 05 55. Ils obtiendront facilement tous les renseignements qu'ils désirent ; au besoin, un collaborateur se rendra volontiers auprès d'eux sur simple demande téléphonique.

Course des classes terminales des Ecoles normales de Lausanne et d'Yverdon

La direction générale des CFF a invité toutes les classes terminales des Ecoles normales de Lausanne et d'Yverdon à une course d'études, le vendredi 22 mars 1968.

Accompagnés des maîtresses d'application, des maîtres d'application et du professeur de géographie, les élèves visiteront d'abord les installations de la nouvelle gare de Berne, sous la conduite de M. Amman, inspecteur de gare et de MM. les sous-chefs.

Après une excellente collation offerte dans le train, les classes se rendirent au musée des Transports, à Lucerne.

Sur le chemin du retour, entre Lucerne et Olten, les participants assistèrent à divers essais relatifs à la sécurité de la conduite des trains.

Un grand merci à la direction générale des CFF pour cette journée enrichissante. Et un merci tout particulier à MM. Wenger, Desplands, Zehnder et Barbezat, comme aussi à M. Michel Ray, inspecteur scolaire.

J.-M. Bataillard et A. Guidoux,
Maîtres d'application.

† Madame Alice LANDOLT

Samedi 16 mars, une foule de parents, d'amis et de collègues se pressaient dans le temple de Fontenay, à Yverdon,

pour rendre les derniers devoirs à Mme Alice Landolt-Maibach, décédée tragiquement à la suite d'un accident de la circulation, à l'âge de 65 ans. Ce départ si inattendu a jeté la stupeur et la consternation dans tout le corps enseignant yverdonnois. Tous ses amis, tous ceux qui ont connu Mme Landolt ne peuvent imaginer qu'ils ne reverront plus sa silhouette particulière, son visage imprégné d'une bienveillante bonhomie, qu'un rire franc et un enthousiasme pour toutes choses rendaient rayonnant.

Son départ laisse un grand vide, non seulement dans le corps enseignant, mais dans toute la communauté yverdonnoise, tant son tempérament généreux et dynamique la poussait à l'action, alors qu'elle aurait pu jouir plus calmement de sa retraite.

Brevetée en 1925, Mme Landolt a enseigné pendant près de 40 ans à Cheseaux-Noréaz, puis à Yverdon. Elle n'a jamais mesuré son dévouement : pour sa classe d'abord, qui lui tenait tant à cœur et pour laquelle elle a donné le meilleur d'elle-même, et pour toutes les œuvres dont elle s'est occupée avec compétence, en particulier l'admirable mouvement missionnaire des Gais Vagabonds, dans lequel milite sa fille.

La SPV, dont Mme Landolt était membre honoraire, exprime à sa famille, si cruellement touchée par cette épreuve, sa profonde et respectueuse sympathie.

R. M.

Ecole normale de Lausanne

Cérémonie des promotions et de remise des brevets 1968

Section des maîtres pour les classes primaires

MM. Michel Bersier, à Lausanne ; Jean-Pierre Bolay, à Pully ; Georges-André Carrel, Bussigny-sur-Lausanne ; Michel Chenevard, à Lausanne ; Yves Chevalley, à Morges ; Daniel Christen, à Lausanne ; Christian Cornamusaz, à Pompaples ; Jean-Pierre Cousin, à Lausanne ; Raymond Darioli, à Saint-Pierre-de-Clages ; Aymon Dégallier, à Nyon ; Maurice Delessert, à Montblésson-sur-Lausanne ; Denis Fazan, à Renens ; Jean-Luc Forestier, à Vevey ; Bernard Genton, à Lausanne ; Paul Grossenbacher, à Lausanne ; Jacques Guignard, à Montherod ; Jacques Hartmann, à Yverdon ; Alain Heutger, à Ecublens ; Livio Hürzeler, à Penthaz ; Jean-Pierre Jaton, à Lausanne ; Alain Lambercy, à Lausanne ; Olivier Marmier, à Villeneuve ; Claude-Alain Monnard, à Morges ; Michel Monnin, à Bienne ; Jacques Nendaz, au Châtelard (VS) ; Louis-Philippe Nicod, à Cully ; Claude Ogiz, à Vevey ; Christian Paillard, à Lausanne ; Adrien Pasche, à Corseaux ; Pierre Pilloud, à Gland ; Jean-Paul Reichlé, à Ecublens ; Christian Richard, à Forel (Lavaux) ; Claude Rochat, à Lausanne ; Jean-Michel Rusillon, à Lausanne ; Jean-Luc Siméon, à Bex ; Jean-Luc Tappy, à Lausanne ; Jacques Turrian, à Bussigny-près-Lausanne ; Jean-François Vaney, à Renens ; Jean-Marie Volet, à Lausanne ; René Wist, à Lausanne.

Section des maîtresses pour les classes primaires

Mlles Nicole Amiguet, à Lausanne ; Jacqueline Auberson, à Chavornay ; Anne-Marie Aviolat, à Cully ; Catherine Barbey, à Lausanne ; Lucienne Bedoni, à Lausanne ; Anne-lise Berthet, à Saint-Sulpice ; Antoinette Blondel, à Mont-sur-Rolle ; Danielle Bonzon, à Ecublens ; Francine Bovard, à Lausanne ; Catherine Bovet, à Lausanne ; Christiane Bovey, à La Sarraz ; Geneviève Braissant, à Gizaupouy (Gers, France) ; Françoise Briod, à Forel-sur-Lucens ; Lise-Claire Burdet, à Lausanne ; Gisèle Burri, à Lausanne ; Marie-Louise

Butty, à Gland ; Jacqueline Calame, à Renens ; Jacqueline Casolo, à Lausanne ; Mary-Claude Chablaix, au Sépey ; Christiane Chapalay, à Lausanne ; Anne-Lise Chappuis, à Rivaz ; Eveline Chatelain, à Lavigny ; Irène Chaubert, à Corsier ; Mary-Lise Conod, aux Clées ; Claudine Décosterd, à Neuchâtel ; Yvette Deschenaux, à Oron-la-Ville ; Florence Desmeules, à Lausanne ; Nicole Desmeules, à Lausanne ; Martine Favre, à Lausanne ; Sylvia Furrer, à Lausanne ; Micheline Gex, à Lausanne ; Francine Graf, à Lausanne ; Françoise Grellet, à Pully ; Catherine Haefeli, à Begnins ; Yvonne Hersberger, à Renens ; Catherine Jaccard, à Pully ; Elisabeth Kobi, à Bursins ; Catherine Lambercy, à Prilly ; Catherine Leuenberger, au Locle ; Eliane Maillefer, à Ollon ; Claire-Lise Meister, à Epalinges ; Martine Meylan, à L'Orient ; Muriel Moillen, à Lausanne ; Huguette Monnard, à Mont-sur-Rolle ; Liliane Monney, à Préverenges ; Lucy Monod, à La Comballaz ; Elisabeth Morier-Genoud, à Château-d'Ex ; Danielle Noverraz, à Lausanne ; Anne Paschoud, à Lausanne ; Sylvia Peitrequin, à Echandens ; Marianne Perrenoud, à Yverdon ; Arlette Pfenninger, à Saint-Sulpice ; Anne-Marie Pilet, à Rossinière ; Claire-Andrée Pittet, à La Chaux-du-Milieu ; Arlette Poget, à Prangins ; Christiane Pont, à Bretigny-sur-Morrens ; Délia Quirici, à Lausanne ; Mme Marie-Lise Regez-Fouvy, à Blonay ; Mlles Pierrette Reusser, à Bévillard ; Joëlle Reymond, à Lausanne ; Monique Richoz, à Saint-Prex ; Arianne Rochat, à Rolle ; Claude-Andrée Rochat, à Vevey ; Françoise Rochat, à Lausanne ; Christiane Röthlisberger, à La Tour-de-Peilz ; Annette Rumpf, à Aigle ; Yvette Sager, à Villeneuve ; Suzanne Scheibler, à Aigle ; Mme Heidemarie Michel-Schelle, à Epalinges ; Mlle Nicole Schneider, à Gland ; Mme Cécile Strecken-Schaerer, à Lausanne ; Mlles Françoise Thuillard, à Savigny ; Mireille Turian, à Lausanne ; Mmes Daisy Urio-Lugon, à Lausanne ; Suzanne Vuillemin, à Lausanne ; Mlles Christiane Waldesbühl, à Corseaux ; Anne-Lise Wehrli, à Saint-Prex ; Mireille Wuerchoz, à Aigle ; Anne Zanone, à Vevey ; Isabelle Zulauf, à Château-d'Ex.

Section des maîtresses pour les classes ménagères

Mme Rita Dick-Wyss, à Lausanne.

Section des maîtresses pour les classes enfantines et semi-enfantines

Mlles Rosemonde Anderegg, à Vevey ; Anita Berroud, à Lausanne ; Ariane Bosshard, à Nyon ; Lysiane Burdet, à Lausanne ; Françoise Cavin, à Lausanne ; Micheline Cosandier, à Penthaz ; Josette Deventery, à Grandvaux ; Marie-Claire Durussel, à Crans-près-Céligny ; Liliane Félix, à La Rogivue ; Denise Gall, à Féchy ; Marie-Claire Gardel, à Lausanne ; Irène Henchoz, à Bremblens ; Josiane Leyvraz, à Lausanne ; Christiane Lorimier, à Vevey ; Catherine Meylan, à Aubonne ; Geneviève Müller, à Lausanne ; Anelyse Pasquier, au Lieu ; Marie-Lise Perey, à Lausanne ; Martine Pidoux, à Vevey ; Françoise Risold, à Lausanne ; Jacqueline Saugy, au Brassus ; Denise Tenthorey, à Lausanne ; Mireille Villard, à Clarens ; Antoinette Wurgler, à Lausanne.

Section des maîtresses pour les classes de couture

Mme Jacqueline Adler, à Morges ; Mlles Adrienne Arioli, à Lausanne ; Madeleine Blanc, à Lausanne ; Doris Charpié, à Yverdon ; Chantal Claude, à Bex ; Denise Claude, à Pully ; Marinette Corbaz, à Lausanne ; Rose-Marie Duvoisin, à Pully ; Yolande Gavin, à Forel (Lavaux) ; Evelyn Humbert-Droz, à Lausanne ; Bernadette Imboden, à Bex ; Christiane Läderach, à Cully ; Micheline Matthey, au Lo-

cle ; Rose-Marie Piguet, au Pont ; Evelyne Pittet, à Villars-le-Terroir ; Danielle Zmilacher, à Lausanne.

Au total : 161 brevets.

Ecole normale d'Yverdon

Liste des élèves brevetés en 1968

MM. Gérard Bober, Grandson ; Jean-Marie Buri, Avenches ; Michel Egger, Sainte-Croix ; Claude Epars, Grandson ; Jean-Luc Ferrary, Sainte-Croix ; André Henry, Pomy ; Philippe Heubi, Yverdon ; Bernard Indermühle, Yverdon ; Etienne Jaques, Orbe ; Denis Meylan, L'Orient ; Daniel Millioud, Chavornay ; Claude Muller, Orbe ; Denis Pilloud, Payerne ; Pierre Puippe, Orbe ; Serge Ravay, La Chaux-de-Sainte-Croix.

Mme Christiane Actis, Yverdon ; Mlles Anne-Marie Beyeler, Yverdon ; Marianne Cochet, Yverdon ; Georgette Coendoz, Cossonay-Ville ; Mireille Courvoisier, Baulmes ; Sylvie Cuany, Chevreaux ; Esther Defferrard, Essertines-sur-Yverdon ; Mme Monique Ducret, Essertines-sur-Yverdon ; Mlles Antoinette Maurer, Missy ; Renée Pittet, Yverdon ; Nicole Resin, Yverdon ; Catherine Ronget, Yverdon ; Edith Schneider, La Sagne.

Prix SPV (Yverdon)

1 prix de pédagogie et d'excellence de Fr. 60.— a été

attribué à Mlle Marianne Cochet, et **1 prix de pédagogie de Fr. 40.—** à M. Etienne Jaques.

Prix SPV (Lausanne)

Prix de la Société pédagogique vaudoise (excellence) : Mlles Lucienne Bedoni et Jacqueline Casolo, MM. Maurice Delessert et Paul Grossenbacher.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Concerne : cours d'athlétisme AVMG 1968.

Date et lieu : 15 mai 1968 à 14 heures, stade de Vidy.

En cas de mauvais temps : salle de gymnastique du collège de Béthusy.

Organisateurs : Dave James et Jean-François Pahud.

Directeur du cours : Pierre-André Bichsel.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, c'est un cours à ne pas manquer ! Chaque participant(e) inscrit(e) dans les délais recevra une brochure composée par M. James ; vous pourrez l'étudier et poser vos questions éventuelles lors du cours.

Délai d'inscription : 8 mai 1968 à l'adresse suivante :

P.-A. Bichsel

Entre-Bois 55, 1018 Lausanne

Téléphone 32 27 66.

genève

Trente collègues de Monaco sont reçus à Vernier par la SPG

Le 18 février, nous recevions 24 professeurs latino-américains ; le 22 avril, 30 collègues monégasques sont accueillis au même endroit et de la même façon — c'est-à-dire sans façon.

Réception apéritive à la Ferme Dufour, enfouie sous les bouquets de son verger printanier.

Là, notre si gracieuse présidente, Mme Juliette Chevalier, souhaite une cordiale bienvenue à nos amis d'un soir, qu'honorait la présence de MM. Hammerli, maire, et Bertschi, conseiller administratif de Vernier.

M. Pettavine, au nom des visiteurs, évoqua, avec l'humour et l'accent savoureux du Midi, leur condition aléatoire d'enseignants laïcs et religieux : cette dernière catégorie d'éducateurs était représentée par de charmantes sœurs...

Puis, le maire de Vernier, au cours d'une allocution jaillie droit du cœur, dit en quelle estime il tenait la SPG et les instituteurs, cela grâce à Georges Gallay en particulier, dont le dévouement est proverbial... Et ce fut le chassé-croisé des conversations autour de verres au contenu plus ou moins rafraîchissant.

Visite commentée du Centre, par groupes de dix.

Evidemment, notre atelier de diffusion, avec ses machines au repos, n'avait rien de spectaculaire — comparativement à l'imprimerie de la Julie — mais nos visiteurs ne pouvaient croire que de cette cuisine puissent sortir tant de travaux — 40 en 9 ans, presque tous épuisés —. Brillante illustration de l'esprit d'équipe animé par l'amitié...

Agape bernoise non séparatiste au Restaurant Bellevue.

Ici, nous fûmes comblés grâce à l'hospitalité toujours si touchante du couple Willy Heldner ; profitons de cette occasion pour leur dire un chaleureux merci, au nom de leurs nombreux amis instituteurs.

Tables fleuries, garnies de succulents plats de saucisson, lard, haricots, gratin, glaces et tutti quanti, créèrent vite une euphorie entretenue non par des flots de rhétorique mais par des jets d'esprit entre Monégasques et Genevois... Tous les problèmes lancinants furent résolus facilement. Il fut convenu que la descente des Math' modernes de l'Université dans nos humbles classes devait se faire en parachute pour éviter de la casse : cf. réglettes.

Belle soirée en vérité, heures bénies qui rétabliront, chez nos hôtes, l'équilibre entre les exigences des visites officielles et les contacts humains d'éducateurs qui se rencontrent fraternellement et se comprennent à mi-mot... Deux faces de l'entente cordiale.

E. F.

Rappel

Groupe Genevois de l'Ecole moderne, jeudi 16 mai, de 14 à 16 heures, Ecole des Tattes, Onex :

LE TEXTE LIBRE

Inscriptions et renseignements auprès de Georges Grand, 68, route de Veyrier, 1227 Carouge.

neuchâtel

Administration

Dès le 1^{er} avril, le collègue Jean Huguenin, administrateur SPN, est entré en fonctions. Nous prions donc les présidents de sections de lui adresser directement tous les avis concernant le mouvement des membres : admissions, démissions, mutations.

Afin que la liste et le fichier soient constamment à jour, les membres qui déménagent voudront bien en aviser le plus vite possible leur président de section.

Sauf demande expresse de l'intéressé, et avec l'accord des sections que cela concerne, **les membres SPN font partie de la section du district dans lequel ils enseignent.**

Lors du passage d'un district à un autre, le président de la section de départ avise directement le président de la nouvelle section, ainsi que l'administrateur, bien entendu.

Assurances : Le dossier assurances est également géré par l'administrateur. Toutes les formules d'adhésion doivent lui parvenir afin qu'il puisse les authentifier.

Administrateur SPN : M. Jean Huguenin, Primevères 4, 2400 Le Locle.

Les « Risques du Métier »

Après Genève et Lausanne, c'est au tour des salles neuchâteloises de projeter le film d'André Cayatte. Nous remercions la société « Impérial film » et le propriétaire de la salle des Arcades à Neuchâtel d'avoir mis gratuitement film et salle à la disposition de la SPN, pour une avant-première neuchâteloise, qui a eu lieu jeudi matin 18 avril. Merci aussi à M. Rebierre, journaliste, qui a bien voulu commenter le film, répondre aux questions en l'absence de M. Cayatte, reparti au Népal.

Cours de cadre

Annoncé dans l'« Educateur » N° 12, ce cours, qui groupera les collègues ayant accepté une responsabilité au sein de nos organisations cantonale ou de district, aura lieu le **mercredi 15 mai, à l'Hôtel de Tête-de-Ran**. Les personnes intéressées seront convoquées directement par le soin des présidents de sections.

Ce cours a pour but de renseigner les participants sur : l'organisation de la SPN, la SPR, le syndicat VPOD, la politique financière de l'association, les objectifs à long et à court terme. Ce sera l'occasion, pour chacun, de prendre une conscience plus nette de ce qu'est notre association professionnelle, du rôle qu'elle entend et qu'elle peut jouer, de ses liens avec les organisations similaires d'autres cantons, de ses moyens d'action. Chaque point de l'ordre du jour sera suivi d'une discussion.

Groupe de travail « personnel enseignant auxiliaire »

Cette commission officielle, présidée par M. R. Hugli, chef de service de l'enseignement primaire et préprofessionnel, et à laquelle participe Mme R. Marti, membre du Comité central, a tenu jusqu'ici deux séances.

Les premiers échanges de vue ont permis de dégager les principes généraux suivants :

« — Des mesures de stabilisation sont rendues nécessaires par une situation de fait, mais il faudrait, pour l'avenir, étudier un ensemble de mesures aptes à éviter qu'une telle situation se reproduise.

— Il faut protéger la profession en évitant la création d'une troisième voie de formation du corps enseignant ; il faut également éviter de créer des injustices à l'égard de ceux qui, même sur le tard, ont repris la filière normale ou consenti l'effort considérable nécessaire à suivre un cours spécial.

— Les bénéficiaires éventuels des mesures envisagées devraient être astreints à des cours de formation qui ne soient pas une simple formalité.

— L'autorisation d'enseigner qui pourrait être délivrée ne devrait pas être considérée comme un titre absolument équivalent à celui décerné au terme de la formation régulière.

— Par contre, on ne peut décemment « laisser tomber », sans se déjuger, des personnes qu'on a reconnues aptes à enseigner pendant plusieurs années. »

Cette déclaration de principe va bien dans le sens que nous souhaitons. Toutefois, nous pensons qu'il faut que ces mesures de stabilisation demeurent uniques et qu'à l'avenir, on n'admette plus l'introduction dans le corps enseignant de personnes non qualifiées.

Il y a certes danger d'établissement d'une troisième voie, si l'on envisage pour l'avenir la création de cours spéciaux.

Il nous paraît, en tout cas, que la stabilisation des situations actuellement en suspens doit être examinée cas par cas, mais qu'elle ne doit pas ouvrir la porte à une nouvelle politique d'opportunisme.

L'intérêt des enfants et de la profession passent avant celui des personnes engagées à titre d'auxiliaire.

Tant qu'il s'agit de régulariser des situations actuellement existantes, nous pouvons y souscrire, à condition que l'examen en soit fait minutieusement et individuellement.

Par contre, nous ne saurions accepter la mise sur pied d'un « statut des auxiliaires » qui, implicitement, officialiserait une mesure malheureuse et créerait un fâcheux précédent.

Le Comité central suit ces travaux avec attention.

Section de Neuchâtel

Extraits du rapport d'activité.

Avec ses 133 membres, la section de Neuchâtel est la plus importante du canton. Elle a manifesté, sous la conduite de Claude Zweiacker, une activité variée et réjouissante.

Sur le plan local, elle est intervenue auprès des autorités pour demander la révision du mode de paiement des traitements. Une séance d'information quant à l'application de la nouvelle loi sur les traitements a été organisée. La section souhaiterait également que le vœu émis par la SPN, concernant l'établissement d'une fiche personnelle remise automatiquement à chaque titulaire lorsque le salaire subit une modification, soit réalisé.

Une enquête a révélé que 71 collègues sur 105 désireraient posséder une clef de leur collège, leur permettant de pénétrer dans leur classe en toute indépendance des services administratifs et de nettoyage.

Jusqu'ici, aucune de ces demandes n'a reçu de réponse

favorable. Il en est de même pour la suppression de l'assurance scolaire obligatoire, assurance prise en charge, dans plusieurs communes, par les autorités elles-mêmes.

Une excursion en Ajoie et au Clos du Doubs a réuni une trentaine de collègues. Un forum sur le sujet « Où va l'école romande ? » avait été prévu pour janvier. Il a dû être reporté en automne. Y prendront part : Jean-Pierre RoCHAT et Claude Grandjean, membres du Comité romand et des personnalités officielles.

En cours d'année, le comité de section a pris congé de Mlle Gaschen, qui a quitté l'enseignement, et de Robert Duckert, nommé inspecteur. Ils ont été remplacés par Mme R. Marti, qui représente la section au CC, et M. François Bourquin.

Le président Zweiacker conclut en rappelant que si l'année écoulée n'a pas été marquée d'événements capitaux, la société s'est néanmoins occupée de problèmes moins importants, mais tout aussi difficiles à résoudre.

G. B.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

divers

Unité de formation pour les enseignants primaires et secondaires

Les considérations qui suivent sont tirées d'une étude que le professeur J. Kotátek, directeur-adjoint de l'Institut de formation pédagogique de l'Université de Prague, a présentée à une réunion d'experts de l'UNESCO en décembre dernier.

Nous remercions le professeur Robert Dottrens de nous en avoir donné connaissance.

L'idée centrale de l'auteur est que ce qu'on entend actuellement par formation des enseignants du premier et du second degré forme un tout ; que les questions relatives aux établissements et aux programmes doivent être considérés comme faisant partie d'un seul problème ; et qu'il faut adopter une approche globale pour mettre fin au « dualisme » actuel des établissements et des programmes.

Il s'attache surtout à montrer quel doit être le rôle des universités dans la préparation des enseignants, qu'il s'agisse des instituteurs ou des maîtres secondaires, car la formation des éducateurs est un domaine dans lequel il convient de se soustraire à l'emprise des traditions et de rechercher des solutions nouvelles.

« Le problème central que pose l'organisation institutionnelle de la formation des enseignants est celui du rapport qui doit exister entre la préparation des instituteurs et celle des professeurs de l'enseignement secondaire... »

« ...Il importe tout d'abord de préciser la nature du problème de la formation des enseignants et sa place, en théorie et en pratique, dans le problème général de l'éducation. Alors que la préparation aux autres professions subit largement l'influence des transformations qui se produisent en dehors du système scolaire — dans l'industrie, l'économie, la médecine, le droit, la vie culturelle, la recherche scientifique, etc... — la préparation à la profession enseignante demeure dans une dépendance plus ou moins directe du système d'enseignement, avec toute son inertie et sa résistance au changement. On serait en droit de soutenir que c'est par

l'amélioration de la formation pédagogique que devrait commencer le perfectionnement de tout système d'enseignement... »

« ...Les objectifs et les moyens de l'éducation ne pourront changer qu'à partir du moment où la formation des enseignants aura changé.

« ...Il est relativement nouveau, dans l'histoire de l'enseignement, de considérer que la formation des instituteurs et celle des professeurs du second degré posent un seul et même problème théorique et pratique. Ce mode d'approche se justifie par le fait que les professeurs du second degré ne sont pas seulement les dépositaires du savoir universitaire et les tenants de telle ou telle discipline spécialisée, mais qu'ils ont, comme les instituteurs, une importante fonction sociale à remplir — aider et guider les élèves dans leur développement personnel.

« ...La formation des enseignants devrait être soumise à des normes professionnelles aussi nettement définies que celles qui s'appliquent à la formation des médecins, des juristes, des agronomes, ingénieurs, économistes, etc. Or, il ressort d'une comparaison générale que la préparation à la profession enseignante n'a pas encore pris le même développement que la préparation à ces autres professions.

« ...Qu'il suffise de dire que les bouleversements économiques, sociaux et politiques contemporains qualifiés de « révolution scientifique et technique » sont indiscutablement un tournant où des tâches entièrement nouvelles se posent aux établissements de formation des enseignants.

« ...Les rapides progrès des sciences exactes et des sciences sociales, l'apparition d'une civilisation de masse, le développement des loisirs, les efforts tendant à démocratiser l'enseignement et la place que l'homme s'est vu reconnaître dans la société moderne, tout cela a balayé les idées d'autrefois sur les besoins d'instruction de l'être adulte.

« ...Les objectifs, le contenu, l'organisation et les méthodes de la formation des enseignants sont directement fonction de ces facteurs.

» ...La formation des professeurs de l'enseignement secondaire doit tenir compte de la nécessité croissante, pour ces derniers, de comprendre les problèmes psychologiques et pédagogiques de la puberté, de l'adolescence et de l'adaptation sociale des jeunes dans les collectivités modernes.

» ...Si l'on voit surtout, dans l'enseignement secondaire organisé, un instrument destiné à transmettre la culture à une élite sociale, on assignera, à la formation des enseignants, des objectifs non professionnels et l'on insistera au maximum sur l'apprentissage des matières. En revanche, les efforts de démocratisation du système d'enseignement favorisent une forme de préparation pédagogique délibérément orientée vers la professionnalisation.

» ...Il existe une classification utile qui divise les enseignants en « logotropiques » et « pédotropiques » selon que l'enseignant se préoccupe davantage, tant sur le plan personnel que dans l'exercice de ses fonctions, de la matière qu'il enseigne (logos) ou de l'enfant (pais), etc.

» ...La formation des enseignants assimilée à l'apprentissage de l'artisan remonte au début de l'époque moderne et aux premières tentatives en vue de formuler un système complet de règles didactiques (cf. Comenius).

» ...Ce type de formation a été le principal responsable du traditionalisme et du conservatisme en matière de contenu et de méthodes d'enseignement. C'est dans ces conditions et dans cet esprit qu'a fleuri une abondante littérature à l'intention des enseignants sous forme, principalement, de manuels de méthodologie dans diverses disciplines. Cette littérature a sérieusement affecté le niveau intellectuel du corps enseignant, niveau qui, à son tour, est devenu un obstacle sérieux aux progrès de l'enseignement tout en amenant les groupes sociaux d'un niveau d'instruction plus élevé à faire peu de cas des enseignants.

» ...Former les enseignants de la même façon qu'on forme un artisan était alors devenu le but poursuivi par les institutions préparant les maîtres des écoles élémentaires. Il était admis, en revanche, qu'une personne ayant reçu une bonne instruction n'avait besoin d'aucune formation complémentaire pour être en mesure de s'acquitter de ses fonctions d'enseignant. La contradiction inhérente à ces deux conceptions appliquées à des niveaux différents du système d'enseignement est l'une des causes de la division fondamentale sur le plan institutionnel dont nous ressentons, aujourd'hui encore, les conséquences.

» ...Le fait que l'éducation et l'enseignement sont devenus matière à recherches scientifiques a modifié la réflexion sur la nature de l'enseignement. Une connaissance scientifique objective des processus et des résultats de la pédagogie, ainsi que des conditions psychologiques et sociologiques dans lesquelles ils interviennent, devrait permettre de préciser certaines questions.

» ...La formation pédagogique est donc conçue comme la formation de techniciens de la pédagogie qui appliquent leurs connaissances du matériel d'enseignement, des valeurs sociales, du développement psychique et social de l'enfant, des objectifs de l'éducation, des moyens pédagogiques et des techniques d'évaluation à des situations concrètes rencontrées à l'école, en classe, dans la matière enseignée et, éventuellement, chez l'individu.

» Cette conception souligne comme particulièrement importante l'étude de la science de l'éducation qui devrait précéder ou accompagner le travail pratique. Le point de départ

de cette conception est évidemment lié à la naissance et aux progrès de la pédagogie expérimentale, de la psychologie, de la psychométrie, de la psychologie de l'enfant et de la socio-psychologie, ainsi que de la sociologie de l'éducation.

» ...La formation des enseignants ainsi conçue prépare ceux-ci à prendre la responsabilité personnelle de veiller à l'éducation sociale des jeunes et de créer les conditions permettant de répondre aux intérêts et aux besoins personnels de leurs élèves. Elle favorise, en outre, la modernisation continue des méthodes pédagogiques en fonction de l'enfant et de son univers : égalité d'accès à l'enseignement pour tous et respect des talents de chacun.

» Ce concept de la formation des enseignants permet de créer les meilleures conditions de professionnalisation, en tenant dûment compte, d'une part, des matières à enseigner et des techniques pédagogiques nécessaires pour cela et, d'autre part, du développement de la personnalité des enseignants qui, au cours de leur carrière, appliquent consciemment des principes scientifiques...

» ...Au cours de leurs études (dès la 2^e ou la 3^e année de celles-ci, en principe), les futures institutrices et les maîtres de l'enseignement secondaire devront acquérir, à leur niveau, une connaissance des principes et des techniques propres à la recherche pédagogique. Cette information concernera aussi les enseignants soumis à des cours de recyclage. On fera en sorte que les intéressés puissent, en participant effectivement à des travaux de recherche, comprendre la valeur de l'investigation scientifique en pédagogie et être capables d'en dégager les applications pratiques.

» ...Obtenir des établissements de formation des enseignants qu'ils accordent une place convenable à la recherche pédagogique et aux recherches connexes ou faire en sorte que le personnel chargé de la formation des enseignants ait d'étroits contacts avec les instituts de recherche pédagogique et avec les centres de confection des programmes d'études, tels sont les seuls moyens d'adapter l'éducation et le système scolaire à la révolution scientifique et technologique actuelle et de donner une vigoureuse impulsion à la formation pédagogique. Ce sont les établissements de formation pédagogique qui feront un gros effort du côté de la recherche qui donneront, à l'enseignement, la base professionnelle solide et sûre que les éducateurs s'efforcent maintenant de lui assurer dans la plupart des pays du monde ».

Les Cheseaux / St-Cergue

Grand parc et jeux pour enfants
Arrangements pour écoles

Madame Fernand Vanni

Tél. (022) 60 12 88

Visitez les pittoresques

Gorges du Taubenloch

à Bienne

Trolleybus gare N° 1 ou Frinvillier CFF

SAINT-CERGUE - LA BARILLETTE

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télesiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux

Entrée gratuite
pour les écoles primaires officielles suisses
et pour les écoles secondaires vaudoises.

La Société des Sentiers des Gorges de l'Areuse

chargée de l'entretien de 40 km. de sentiers recevrait
avec plaisir l'adhésion d'instituteurs.
Cotisation annuelle : Fr. 3.— seulement,
y compris 2 belles photos-cartes postales

Case 812 - NEUCHÂTEL

C.C.P. 20-3454 - Téléphone (038) 5 17 89

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de
11 h. à midi (sauf samedi) ou sur ren-
dez-vous.

CINÉMA

A vendre, à prix très avantageux, projecteurs 16 mm
sonores, utilisés quelques heures. Occasions uni-
ques. S'adresser au bureau du Journal ou tél. (032)
2 84 67 (heures des repas).

L'Ecole protestante de Monthey (reconnue par l'Etat)
cherche un

instituteur protestant diplômé

Nous offrons une place stable, dans une école en
plein développement, locaux modernes, ambiance
agréable, classe de 25 à 30 élèves de 8 à 11 ans,
salaire officiel valaisan, caisse de retraite.

Nous cherchons un instituteur enthousiaste et dyna-
mique, s'intéressant à son travail pédagogique et aux
problèmes que pose la vie d'une minorité protestante.
Monthey (10 000 hab.) et ses environs offrent de
nombreuses et intéressantes possibilités pour la vie
intellectuelle et sportive.

Entrée en fonctions : début septembre 1968.

Offres écrites à M. Jomini, pasteur à Monthey, qui
renseignera volontiers les intéressés. Tél. (025)
4 22 88.

auberge

Nos bonnes spécialités de campagne
Les vins de la Ville de Lausanne
Salles pour sociétés et écoles

GLUNTZ Pierre Tél. (021) 91 61 04
(pour décembre, prix spéciaux pour écoles)

du chalet-à-gobet

Chalet Pro Juventute

Les Plans-sur-Bex

Encore libre en mai et du 8 au 24 juin. La période de l'année
où la flore alpine est la plus belle dans une région où elle
est particulièrement riche.

En septembre et en octobre. Période particulièrement favo-
rable à l'observation de la faune, très variée.

Grande variété de promenades, d'excursions, de la balade
d'une heure à l'excursion en montagne d'un, deux ou trois
jours.

Se renseigner au secrétariat de Pro Juventute, 3, place
Pépinet, 1003 Lausanne. Téléphone (021) 23 50 90.

Téléphérique Loèche-les-Bains - Col de la Gemmi

Altitude 1410 - 2322 mètres. Tél. (027) 6 42 01.

Le téléphérique vous amène en huit minutes au sommet du col. Vue splendide sur les géants valaisans. Billets spéciaux pour écoles et sociétés. Nous conseillons aux maîtres d'écoles de faire la montée du côté valaisan avec le téléphérique et la descente à pieds à Kandersteg en empruntant le facile chemin d'excursions. Prospectus avec prix à disposition.

Sporthotel Widstrubel à la hauteur du col de la Gemmi

Altitude 2322 mètres. Téléphone (027) 6 42 01.

Le col de la Gemmi sera praticable à partir de mi-juin. L'hôtel est spécialement aménagé pour les écoles. Vastes dortoirs avec matelas mousse. Locaux pour divertissements. Nouvelles installations sanitaires. Prospectus avec liste des prix à disposition. Famille Léon de Villa, prop.

Pour donner sa juste place à l'œuvre de Jean-Pierre Schlunegger, la **COOPÉRATIVE RENCONTRE** met en souscription dans sa collection de **L'AIRE** le volume suivant :

Jean-Pierre Schlunegger ŒUVRES

Précédé d'une préface d'Yves Velan, le livre comprendra les quatre œuvres déjà publiées du vivant de l'auteur ; divers récits parus dans des revues ; plusieurs inédits, dont un grand texte en prose, d'une rare violence, écrit par l'auteur peu avant sa mort ; une notice bio-bibliographique.

« ŒUVRES », un beau volume broché, 296 pages, composé en caractère Baskerville, quatre illustrations hors texte, édition numérotée, est proposé en souscription jusqu'au 15 mai 1968, au prix spécial de Fr. 14.— (dès le 16 mai : Fr. 17.10).

Découper ici

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

(à renvoyer à Coopérative Rencontre, 29, chemin d'Entre-Bois, 1018 Lausanne)

Je soussigné

Nom Prénom

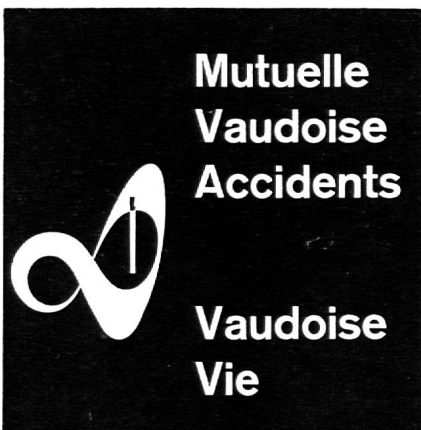
Adresse exacte (avec N° postal)

souscris exemplaires des « Œuvres » de J.-P. Schlunegger au prix spécial de souscription de Fr. 14.—, valable jusqu'au 15 mai 1968.

....., le 1968.

Signature :

Deux assurances
de bonne compagnie



La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la **Société pédagogique**
vaudoise, l'**Union du corps enseignant**
secondaire genevois et
l'**Union des instituteurs genevois**

**Rabais sur
les assurances accidents**

Votre but de course !



à 15 minutes
par le funiculaire

à 45 minutes
par train à crémaillère

Tout le Léman est à vos pieds

Places de jeux, buffets-restaurants

Renseignements dans toutes les gares et à la
direction : tél. (021 51 29 12 et 51 29 22

Vue étendue sur les Alpes, le Plateau et le Jura

Champs de narcisses en mai et juin

Pelikan

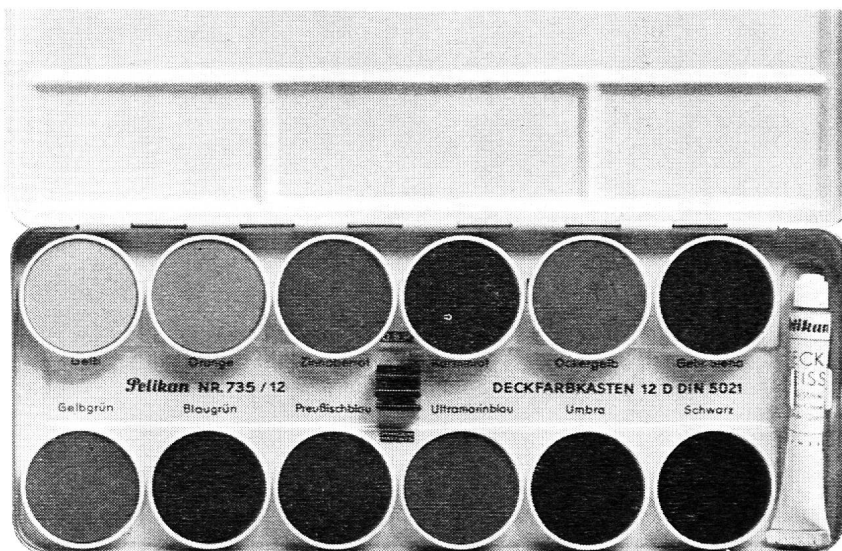
pour peindre
et dessiner

Il existe des produits Pelikan pour peindre et dessiner depuis plus de 100 ans. Ils doivent leur forme et leur qualité actuelles, si bien étudiées, à cette grande expérience dans la fabrication et au fait que des pédagogues qualifiés ont collaboré activement à leur conception. Voici deux exemples parmi d'autres du grand assortiment des produits Pelikan pour l'école.

Couleurs opaques Pelikan

de teinte lumineuse, au pouvoir couvrant élevé, en godets ronds, ménageant le pinceau. Robustes boîtes de fer-blanc à bords retroussés, coins arrondis et partie inférieure inoxydable, contenu 6, 12 ou 24* godets de couleur et un grand tube de blanc opaque.

* avec garniture mobile et deux tubes de blanc opaque !



nouveau :

Crayons de cire Pelikan
avec douille coulissante et
évidements de prise

d'un pouvoir couvrant et colorant remarquable. La douille coulissante préserve sûrement du bris, les évidements permettent de tenir les crayons solidement et de faire avancer le crayon sans peine. Faites un essai !



Bon

pour un étui 555/7 contenant sept crayons de cire Pelikan en douille coulissante avec évidements de prise et un grattoir.

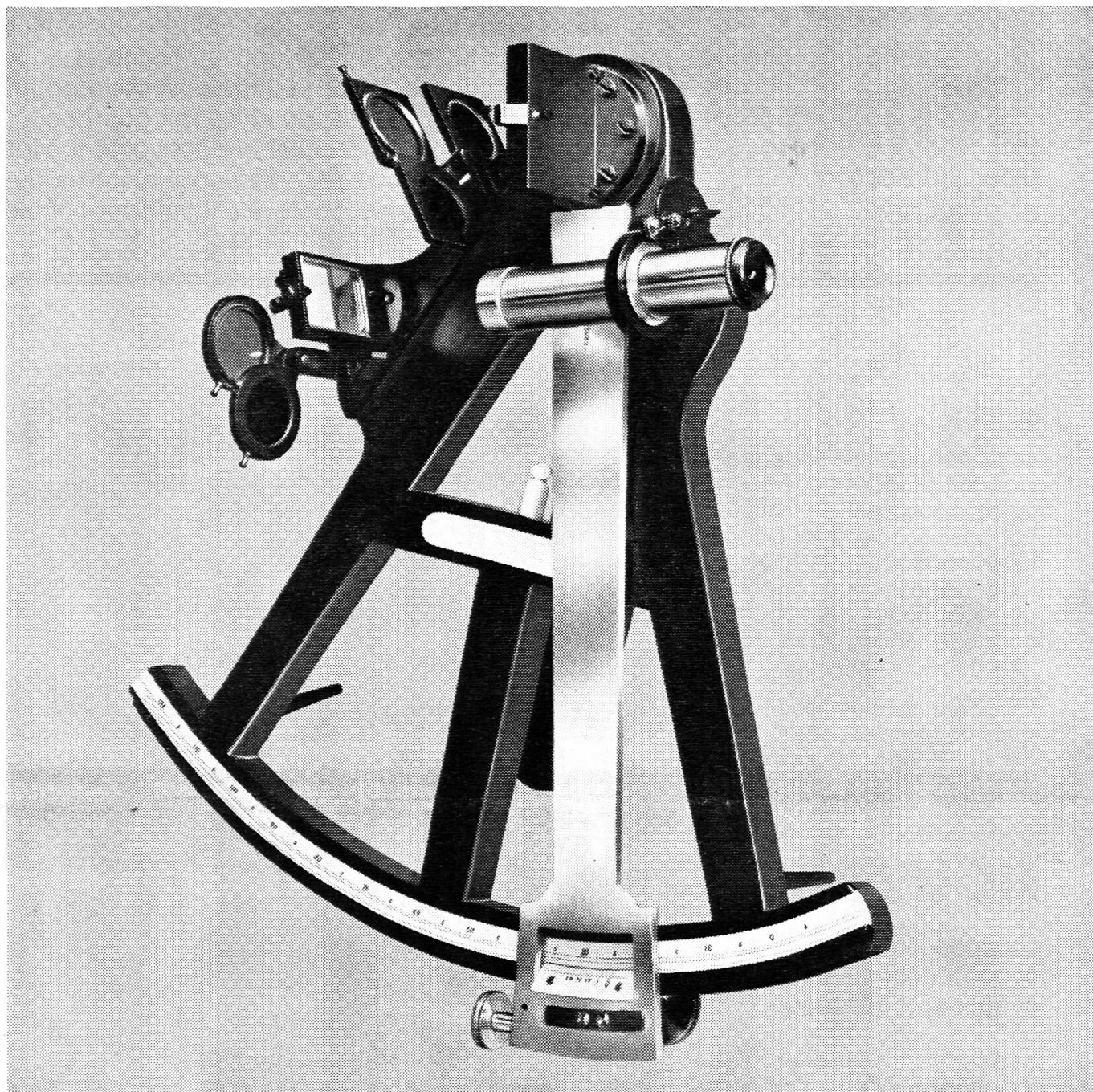
Nom, prénom

E

Adresse

Ecole

A envoyer à: Günther Wagner AG, Pelikan-Werk, 8038 Zurich



Si le sextant reste familier au navigateur et à l'astronome, la sécurité et la discrétion sont les règles fondamentales d'une banque de 1^{er} ordre.

CRÉDIT SUISSE

Genève - Lausanne - Neuchâtel - Fribourg - Vevey - Montreux - Sion